

ANF Immobilier

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA
REDUCTION DU CAPITAL**

(Assemblée Générale Mixte du 21 novembre 2012 – 2ème résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
Exaltis - 61, rue Henri Régault
92400 Courbevoie

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
Exaltis - 61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL (Assemblée Générale Mixte du 21 novembre 2012 – 2^{ème} résolution)

Aux Actionnaires
ANF Immobilier
32, rue de Monceau
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du code de commerce.

Comme précisé dans le rapport du Directoire, cette opération est conditionnée à la réalisation définitive des cessions par la société d'un portefeuille de murs d'hôtels et d'un portefeuille d'actifs immobiliers situés à Lyon.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire le capital de votre société d'un montant nominal maximum de 10.044.224 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 octobre 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit


Rémi Didier

Mazars


Guillaume Potel